

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 001-210101739-20250304-2025_032_DEL-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : CONVENTION-CADRE AVEC LE CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (CNFPT) POUR LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS DE FORMATION EN INTRA ET/OU UNION AVEC LA DÉLÉGATION AUVERGNE RHÔNE-ALPES (4.1)

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 mars à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 22
Nombre de conseillers votants : 32

Date de convocation du Conseil : **21 février 2025**
Date d'affichage de la convocation : **21 février 2025**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, VANEL-NORMANDIN, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENINCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, ASSENARE, VUILLIOT, LUZZI, DA SILVA DIAMANTINO, GARNIER-SIMON et Messieurs ROBBEZ, SIGAUD, PELLETIER, LEVITRE, MOLINAS, JUILLARD (conseillers).

Pouvoirs :

Mme HUSSON donne pouvoir à M. LEVITRE,
Mme CETTIER donne pouvoir à Mme LUZZI,
Mme GIET donne pouvoir à Mme DA SILVA DIAMANTINO,
Mme REYGROBELLET donne pouvoir à Mme COSSARD,
Mme CHARRE donne pouvoir à M. JUILLARD,
M. MAZET donne pouvoir à M. MOLINAS,
M. CADOUX donne pouvoir à M. ROBBEZ,
M. VAN VAEREMBERG donne pouvoir à Mme VANEL-NORMANDIN,
M. DUVILLARD donne pouvoir à M. CRUYPENINCK,
M. BOCQUET donne pouvoir à Mme GARNIER-SIMON.

Absent : M. DANGUY.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique et notamment ses articles L. 422-21 et suivants,

VU la note de synthèse,


CONSIDÉRANT le partenariat de formation professionnelle territorialisée entre la délégation Auvergne Rhône-Alpes du CNFPT et la Ville de Gex, signé pour la période 2022-2024,

CONSIDÉRANT l'intérêt de poursuivre cet engagement au bénéfice du développement des compétences des agents de la collectivité et d'une programmation de formations correspondant aux besoins de la Ville de Gex,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de la convention-cadre entre la délégation Auvergne Rhône-Alpes du CNFPT et la Ville de Gex pour la mise en œuvre d'actions de formation en intra et/ou union,
- **INDIQUE** que les crédits correspondants sont ou seront inscrits au budget,
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou un adjoint délégué à signer la convention-cadre ci-annexée et tout acte en découlant.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le 
ID : 001-210101739-20250304-2025_032_DEL-DE

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 04 mars 2025.

La secrétaire de séance,
Dominique COURT



Le maire,
Patrice DUNAND



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 07 mars 2025 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 07 mars 2025.